

PARIS le 25 Janvier 1967

*Le Président de la République*

Monsieur le Ministre,

Comme le sait votre Gouvernement, les travaux de recherche qui ont été conduits depuis 1959 sur le territoire de la République du Niger par le Commissariat à l'Energie Atomique ont abouti à la découverte de gisement d'uranium dont l'exploitation serait techniquement possible et économiquement raisonnable.

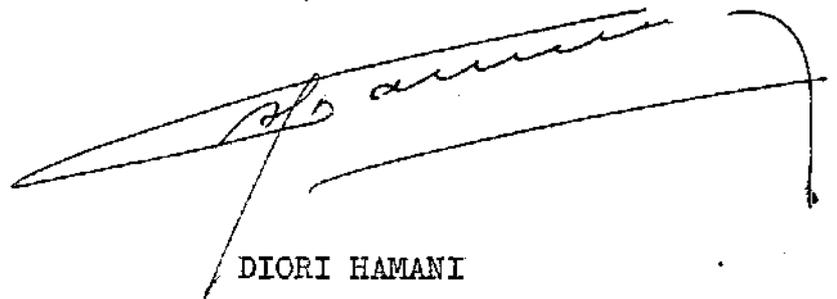
Je me félicite de ces résultats ; ils sont dus pour l'essentiel à l'excellent climat de notre coopération et ils ouvrent au Niger d'intéressantes perspectives dans le domaine du développement économique que je souhaiterais, pour ma part, voir prendre forme aussi rapidement que possible.

J'ai donc la préoccupation que ces ressources nouvelles soient exploitées sans tarder et je vous serais reconnaissant des assurances que vous pourriez me donner à cet égard. Pour ma part, je vous confirme que le Niger est résolu à faciliter la mise en valeur des gisements dont les droits d'exploitation sont d'ores et déjà conférés à la France par les titres miniers accordés au Commissariat à l'Energie Atomique. Je suis également disposé à faciliter le développement d'actions ultérieures du C.E.A. sur d'autres périmètres de recherche.

.../...

Si ces propositions rencontrent l'accord du Gouvernement français, je souhaiterais que des négociations s'ouvrent à bref délai en vue d'aboutir à ce sujet à un accord formel garantissant les intérêts des deux parties.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



DIORI HAMANI

Monsieur COUVE DE MURVILLE  
Ministre des Affaires Etrangères

P A R I S

LE MINISTRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le 25 Janvier 1967.

Monsieur le Président,

Par lettre du 25 Janvier 1967 vous avez exprimé le souhait de voir la France mettre en valeur aussi rapidement que possible les gisements d'uranium récemment découverts au Niger et vous m'avez indiqué que vous étiez résolu à faciliter l'exploitation de ces ressources dont la découverte constitue l'heureux aboutissement des travaux effectués par le C.E.A. au titre des droits miniers qui lui ont été concédés. Vous m'avez également fait savoir que vous étiez disposé à faciliter le développement d'actions ultérieures du C.E.A. sur d'autres périmètres de recherche.

Je suis en mesure de vous indiquer que le Gouvernement français, dans l'esprit des accords franco-nigériens, accepte volontiers vos propositions dont il apprécie toute la valeur. Comme vous, j'estime que des négociations devraient s'ouvrir prochainement en vue d'aboutir à ce sujet à un accord formel garantissant les intérêts des deux parties. Le Gouvernement français est prêt à désigner à cette fin une mission d'experts qui rencontreraient vos représentants dès que possible et en tout cas, dans les trois mois.

Son Excellence  
Monsieur DIORI HAMANI  
Président de la République  
du Niger

.../...

Je puis enfin vous donner l'assurance que le Gouvernement français fera en sorte que soit entreprise sans tarder l'exploitation de ces ressources qui peuvent, comme vous le souhaitez, contribuer utilement au développement économique de votre pays. Il est disposé à commencer dès la fin de 1967 la construction des installations nécessaires à l'exploitation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération./.

signé : Couve de Murville

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Paris, le 25 Janvier 1967.